

## Exigeons ensemble des moyens pour l'école, l'amélioration des conditions de travail et une revalorisation salariale




*Nos priorités*  
pour réussir l'école !



**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014**

Du 27 novembre au 4 décembre  
**JE CLIQUE, JE VOTE !**



Déposé le 27 juin 2014

Dispensé de timbrage

Bordeaux  
Mériadeck CDIS

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



**Adhérons !  
 Agissons  
 ensemble !**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élu-es du personnel. Le SNUipp – FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.  
**Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.**  
**66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2014 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47€!**

Syndiqué-e en 2013-14  Jamais syndiqué-e  Ancien-ne syndiqué-e

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Nom et adresse d'affectation : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_  étudiant à l' ESPE

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoquable en m'adressant au SNUipp-FSU.

**MODE DE PAIEMENT**

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableaux ci-contre)

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé). Il y aura .... prélèvements jusqu'au mois de juillet.

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

**TACITE RECONDUCTION ( votre adhésion sera reconduite automatiquement )**

Je paye avec .... chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

**Mandat de Prélèvement SEPA CORE**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :  
 - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
 - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :**  
**SNUIPPFSU 33 \_\_\_\_\_**

Cotisations instits et PE			
Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		127 €	192 €
4		134 €	205 €
5		141 €	222 €
6	126 €	149 €	236 €
7	129 €	159 €	248 €
8	135 €	170 €	
9	142 €	181 €	
10	150 €	195 €	
11	165 €	210 €	

Situations particulières	
Spécialisé, IMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 5 €
AE, AVS, EVS	25 €
Mi-temps	3/5 de la cotisation
Temps partiel, ...	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	75 €
Stagiaires	80 €
Étudiants	35€

**PEGC**

Ech	1	2	3	4	5	6
H.C	143€	151€	160€	169€	191€	205€
C.E	191€	207€	217€	231€	244€	

**Retraité-e-s**

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

**Veillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier**

<b>Débiteur</b> Vos Nom Prénom (*) : _____ Votre Adresse (*) : _____ Code postal (*) : _____ Ville (*) : _____ Pays (*) : _____	<b>Identifiant Créancier SEPA : FR 23 ZZZ 438424</b> Nom : <b>SNUIPP 33</b> Adresse : <b>44 cours A. Briand</b> Code postal : <b>33000</b> Ville : <b>BORDEAUX</b> Pays : <b>FRANCE</b> Date (*) : _____ Signature (*) : _____
IBAN (*) : <input type="text"/>	BIC (*) : <input type="text"/>

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. »Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



**Par Célia Gonzalez-Fondriest et Agnès Dumand**  
Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU de Gironde

## Exigeons ensemble des moyens pour l'école, l'amélioration des conditions de travail et une revalorisation salariale !

### SOMMAIRE

Bulletin d'adhésion : p.2

Edito : p.3

Ecole : p.4-5

- ~ Carte scolaire : pas d'améliorations significatives !
- ~ Prendre en compte les spécificités des écoles rurales.
- ~ Alerte du SNUipp-FSU sur le non-remplacement : il faut des postes !

#### Personnels : p.6-7

- ~ Enseigner reste un métier qui s'apprend.
- ~ Formation continue : exigeons des moyens.
- ~ M@gistère.
- ~ Ensemble, défendons nos droits.

#### Actualités : p.8

- ~ Des enseignant-es concepteurs de leur enseignement.
- ~ RESF : Elles s'appellent Isabelle, Bobi...
- ~ L'égalité entre filles et garçons, ça s'apprend aussi à l'école, comme toutes les égalités.

**P**lus que jamais faire réussir les élèves est une nécessité. Cela constitue l'engagement des enseignant-es au quotidien et la mission qui leur est confiée par la nation. Pour cela, il faut des moyens et une véritable reconnaissance professionnelle et salariale à la hauteur des ambitions de l'école.

Le ministère est encore loin d'avoir fait ses choix pour la rentrée 2014. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a lancé une alerte sociale et a remis au ministre son appel solennel déclinant les priorités pour réussir l'école lors de sa rencontre le 5 juin dernier (voir sur notre site <http://33.snuipp.fr>) : effectifs, remplacement, RASED, formation, temps, salaires...

Le SNUipp-FSU a fortement insisté sur l'urgence d'améliorer les conditions de travail et la reconnaissance professionnelles des enseignant-es du primaire. Notre département n'en donne pas les signes en reculant sur les droits des personnels (temps partiels refusés, atteintes au droit à être remplacé) pour pallier le manque de personnel (voir en page 7)

Les enseignant-es attendent et réclament des mesures immédiates, on ne peut tergiverser plus longtemps. L'école est aujourd'hui plombée par une réforme des rythmes scolaires toujours contestée qui a tout écrasé alors qu'elle aurait dû être seconde, alors que la priorité pour l'école est la question des moyens. Cela nécessite d'autres politiques budgétaires, non soumises à une volonté d'économie à tout prix.

**Mobilisons nous dès la rentrée pour exiger d'autres choix pour l'école.**



POUR MON MÉTIER, POUR MOI  
**POUR L'ÉCOLE**

Vous syndiquer au SNUipp-FSU?

<http://33.snuipp.fr>



## Carte scolaire : toujours pas d'amélioration significative !

**Agnès DUMAND**

**V**oilà six années que le SNUipp-FSU demande avec les autres organisations syndicales, un plan de rattrapage pour la Gironde mais le Recteur et le Ministre restent sourds et se bornent à absorber la quasi totalité de la dotation académique pour notre département (116 postes sur 125). Les enseignant-es et les élèves ne sont pas responsables des arbitrages économiques et ne doivent pas en subir les conséquences. Depuis 2012, les dotations sont à nouveau positives mais elles sont loin de rétablir l'équilibre, de compenser les suppressions de postes, de pallier la démographie galopante et les besoins criants liés au traitement de la difficulté scolaire et au remplacement. Il reste une quinzaine de postes au DASEN pour faire la rentrée alors que nous chiffrons à 50 la dotation d'urgence nécessaire pour une rentrée sereine.

**Effectifs** : 74 ouvertures de classes et 20 fermetures ont été actées mais plus de 20 écoles attendent encore une ouverture. Les élèves de maternelle ne bénéficient toujours pas du même taux d'encadrement que les élémentaires alors que les premières

années sont déterminantes pour le parcours scolaire des élèves.

**PMQC** : 10 postes créés, le nombre de postes « Plus de Maîtres Que de Classes » est de 35.

Les choix sont faits avant tout par les IEN qui travaillent avec les équipes concernées mais le choix ne vient pas de celles-ci. Le SNUipp-FSU a demandé un bilan et que les écoles qui le souhaitent puissent bénéficier de ce dispositif. Il souhaite que les équipes soient plus écoutées et associées au projet et que l'ensemble des collègues de l'école puissent bénéficier de la formation.

**TPS** : Avec 9 classes en Gironde, l'objectif de monter en puissance de la scolarisation des moins de 3 ans est peu visible. Seulement 80 élèves supplémentaires ont été scolarisés cette année.

Elles et ils ne sont comptabilisés qu'en RRS et ne peuvent s'inscrire que tardivement s'il reste des places dans les écoles. Le SNUipp-FSU demande là aussi un bilan et une politique volontariste par rapport aux seuils ; volontarisme limité aussi par les « murs » ; problème d'accueil de ces élèves qui ont des besoins spécifiques. Les mairies n'inscrivent pas !

Une adresse doit être faite aux communes en RRS et on doit retrouver une culture qu'on a perdue.

**Les RASED** sont encore les grands oubliés de la carte scolaire. Les 7 départs en formation G obtenus permettront qu'aucun poste de rééducation ne reste vacant mais le redéploiement attendu n'y est pas. Pire, 6 postes de psychologues scolaires resteront vacants car l'administration n'a pas voulu anticiper les départs en retraite pourtant prévisibles. La nouvelle circulaire maintient les missions des RASED mais les pôles ressources de circonscription qu'ils vont intégrer vont devoir gérer la pénurie.

Malgré les discours ministériels volontaristes, les actes ne suivent pas et la refondation de l'école se fait toujours attendre. Après une année scolaire chaotique, vacances de poste à la rentrée, remplacements non assurés, stages de formation annulés ou tronqués, personnels malmenés, temps partiels refusés, il est à craindre une nouvelle rentrée difficile. C'est pourquoi **le SNUipp-FSU lance d'ores et déjà une alerte sociale pour la rentrée 2014.**

## Prendre en compte la spécificité des écoles rurales

**Hélène ALCON**

En CTSD, la spécificité de ces écoles à double voire à triple ou quadruple niveau est de plus en plus niée lors de l'élaboration de la carte scolaire avec un discours facile qui consiste à dire que les cours multiples ne sont pas un problème pédagogique : pourtant cela le devient lorsque ces classes dépassent la vingtaine d'élèves !

Les conditions de travail des élèves et des enseignant-es se dégradent car, en particulier, il n'est pas vrai que travailler à 28 à double voire à triple niveau soit la même chose que travailler à 28 dans des classes à cours simple (les écoles des Églisottes à 28 sur des triples niveaux ou celle d'Isle St Georges à 24 en quadruple niveau pourront en témoigner l'an prochain).

Il va falloir que l'administration entende le désarroi de ces enseignant-es qui finissent par désertir les petites écoles alors qu'elles ont besoin de la stabilité des équipes et l'inquiétude des parents qui se demandent pourquoi leurs enfants ont des conditions d'apprentissages pire que les autres.

Le nombre d'élèves par classe est un des facteurs de la réussite des élèves, c'est encore plus vrai dans ces petites écoles, d'autant plus qu'elles cumulent les difficultés : la vacance des postes de RASED, le non-remplacement encore plus problématique que dans les grandes écoles, le manque d'accès à la culture, la difficulté de mise en place de la réforme des rythmes...

Une seule solution : créer des postes pour prendre en compte cette spécificité !

## Rythmes scolaires : diversité, inégalités, confusions...

Cécile HEMOUS

À quelques jours des vacances d'été, la confusion règne toujours autour de la mise en place des nouveaux rythmes.

Les horaires, variables d'une école à l'autre et/ou d'un jour à l'autre, la nature des activités périscolaires qui varient de l'atelier de qualité encadré par un animateur professionnel

à la simple garderie, l'utilisation des locaux scolaires et des salles de classes, les transports pris en charge ou pas montrent à la fois une grande diversité de possibilités et une inégalité profonde selon les territoires.

Dans certaines communes girondines, le dialogue a été permanent entre les équipes enseignantes, les élu-es et les parents d'élèves. Là, des organisations concertées ont été élaborées qui concilient intérêt des élèves, conditions de travail des enseignant-es et contraintes locales. Parfois, surtout dans le rural, le manque de moyens financiers ou humains ne permet pas, ou peu, de proposer des activités périscolaires malgré la bonne volonté de tous les acteurs. Ailleurs, des conflits perdurent. À Bordeaux par exemple, les décisions finales se sont gravement éloignées des annonces faites lors de la phase de concertation, les propositions alternatives



des enseignant-es ont été balayées d'un revers de main. Comment accepter que notre expertise professionnelle puisse être ainsi ignorée ? Cette réforme, nous en serons les principaux-les artisanes dès le mois de septembre. Comment pourrions-nous gérer

les problèmes de mise en œuvre d'une organisation dont nous aurons dénoncé les incohérences ?

Le décret Hamon, loin de répondre aux problèmes posés par la réforme Peillon, a renforcé encore les incertitudes et la confusion. Il ne propose rien dans l'intérêt de l'élève, ne prend pas en compte les demandes des enseignant-es et contredit l'objectif d'allègement de la journée des élèves. La réforme des rythmes reste soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et tout cela dans un contexte où les capacités de financement sont inégales. Les directrices et directeurs ont dû réunir des conseils d'école dans l'urgence. Des organisations qui avaient fait consensus ont été totalement remaniées dans la précipitation sans pouvoir prendre le temps de la réflexion.

En Gironde, le SNUipp-FSU se fait le porte-parole des équipes enseignantes qui n'ont pas pu se faire entendre. Une audience a eu lieu à la DSDEN au sujet des rythmes sur Bordeaux. Lors des CTSD, ses élu-e-s sont intervenu-es pour toutes les écoles où persistait un désaccord des équipes enseignantes.

Le SNUipp-FSU lance, au niveau national, une alerte pour la rentrée. Il est temps de clarifier la situation. Un cadrage national du ministère est nécessaire. Des mesures concrètes doivent améliorer en urgence les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignant-es. La réforme des rythmes n'était pas la priorité. Il faut donc sans attendre que l'institution entende le profond malaise enseignant et apporte des réponses spécifiques aux 24 heures d'enseignement. Cela demande des moyens pour que les bonnes intentions se traduisent en actes pour les collègues et les élèves : baisse des effectifs, retour de la formation, revalorisation salariale...

En Gironde, nous ferons remonter les difficultés dans les écoles, nous rencontrerons dès septembre les IEN et nous pèserons pour que dès la fin du premier bimestre, des bilans objectifs de la mise en œuvre de la réforme soient établis afin d'envisager des modifications.

## Alerte du SNUipp-FSU sur le non-remplacement Il faut des postes !

Hélène ALCON

L'administration porte une lourde responsabilité dans l'absence de remplacement : elle ne joue pas son rôle de service d'éducation en empêchant des centaines d'élèves d'étudier certains jours.

Ce problème ne fait qu'empirer et touche toutes les circonscriptions : on assiste désormais à des semaines entières sans remplaçant-e avec les conséquences catastrophiques que cela implique. De plus en plus de mobilisations ont lieu, de parents mais également d'enseignant-es : à l'IME de Lussac par exemple, les enseignant-es ont dû recourir à la grève pour dire leur colère, car, ici, ce sont les élèves les plus fragiles scolairement et psychologiquement qui se trouvent perturbés de façon encore plus insupportable.

Une seule solution : créer des postes pour que chaque élève ait les 36 semaines annuelles d'enseignement auxquelles elle et il a droit !

## Enseigner reste un métier qui s'apprend

Adrien MARTINEZ et Nicolas DURRIEU

Avec la création des ESPE à la dernière rentrée, le ministère communique beaucoup sur la relance de la formation initiale des enseignant-es. Mais ses mots ont du mal à tenir face au réel.

Le réel en Gironde, c'est la réduction du volume de formation pour les stagiaires 2013-2014. Alors que les générations précédentes passaient les 6 premières semaines de l'année chez un PEMF, puis avaient en janvier et février 4 semaines de formation à l'IUFM, les PES cette année ont dû pour une partie d'entre-eux prendre du jour au lendemain une classe du fait des problèmes de remplacement. Leur formation en ESPE a été tron-

quée.

Le réel en Gironde, c'est aussi le sort fait aux contractuels admissibles, qui devaient dans l'année valider leur M2, passer les épreuves d'admission du concours, et assurer un tiers-temps de classe. Alors qu'ils devaient faire 4 stages de 3 semaines chez leurs tuteur-trices, elles et ils ont finalement été utilisé-es comme moyens de remplacement, l'administration faisant fi de la logique de formation qui présidait à ces stages.

Le réel ne s'améliorera pas à la rentrée prochaine. Les lauréat-es du concours 2014 exceptionnel, qui cette année étaient contractuel-les admissibles, seront à temps plein en classe,

sans entrée dans le métier protégé. Les lauréat-es du concours 2014 rénové seront eux à mi-temps en classe, à mi-temps en ESPE, avec un M2 à valider et le couperet de la titularisation à la fin de l'année.

Pour prendre au sérieux la relance de la formation initiale des enseignant-es, il faut d'autres choix. Il faut un temps en classe réduit pour poursuivre sereinement la construction de son identité professionnelle. C'est pour cela que le SNUipp-FSU demande que pour les PES le temps en classe ne dépasse pas le tiers-temps. Notre métier exige cette ambition.

### Formation continue : exigeons des moyens !

Célia GONZALEZ-FONDRIEST

Le SNUipp-FSU est intervenu lors du conseil de formation du 12 juin pour dénoncer la baisse très importante de l'offre de formation continue pour l'année 2013-2014. En réalité, sur les 6 345 journées stagiaires prévues (ce qui correspond à une baisse de plus d'un tiers par rapport à 2012-2013), seules 4 503 journées ont pu être réalisées et de nombreux stages ont été annulés.

En conséquence, le Plan De Formation ne prévoit plus que les stages statutaires, à public désigné (direction, adaptation aux postes spécialisés, stages "maîtres surnuméraires et moins de 3 ans", ENT et TNI, formation des formateurs, liaison école-collège...)

Pour le SNUipp-FSU, cette situation n'est pas acceptable. Les enseignant-es sont des professionnel-les qui doivent bénéficier de connaissances réactualisées et nourries par les recherches récentes. Nous exigeons des moyens pour permettre à tou-tes les collègues de bénéficier de leur droit à la formation continue.

### M@gistère

Marc VIECELI

L'apparition cette année du dispositif de formation continue sur Internet pose déjà de nombreuses questions.

Sur les contenus, tout d'abord : véritable formation ou uniformisation des pratiques, au détriment de l'élaboration par les enseignant-es et les équipes?

Sur la mise en œuvre : enseignant-es libres de leur choix, ou parcours imposés par la hiérarchie? Les « classes virtuelles », où les inscrits d'un parcours se « retrouvent » pour échanger nuancent déjà sérieusement la liberté d'organisation tant vantée.

Enfin, la validation des items, visible par les IEN, laisse planer le spectre d'un contrôle tatillon. Autant de points sur lesquels le SNUipp-FSU se montrera vigilant. Il a clairement dit au ministre que ce dispositif ne pouvait en aucun cas se substituer à une formation continue de qualité en présentiel sur le temps de travail.

Pour la formation, on ne doit pas se priver.



## Ensemble, défendons nos droits !

**Samantha FITTE**

### **Temps partiels, disponibilités, détachements refusés, blocage de la mobilité intra et inter-départementale, temps de service, indemnités et frais de déplacement : défendons nos droits !**

Le SNUipp-FSU a obtenu après de nombreuses années d'intervention dans les instances, la possibilité de 80 % hebdomadaire pour les temps partiels de droit. Il a également obtenu que les postes des nouveaux dispositifs « PMQC » et « TPS » ne soient pas soumis à une commission d'entretien.

Cependant cette fin d'année scolaire voit un recul pour les droits des personnels avec une centaine de temps partiels sur autorisation refusés. Il est inacceptable que les collègues fassent les frais de la gestion comptable du ministère et du recteur d'académie.

En effet, malgré l'assurance de la DASEN adjointe lors de la CAPD du 13 mai, que « tous les temps partiels de droit et sur autorisation » seraient finalement acceptés, l'administration, à la

demande du rectorat, est brutalement revenue sur sa décision. La DSDEN invoque un contexte déficitaire d'enseignant-es pour la rentrée 2014.

S'il est vrai que la rentrée 2014, comme la rentrée 2013 sera difficile et les problèmes du département en matière de remplacement non résolue, ce n'est pas aux collègues de payer les frais du manque de personnel et de moyens dus à des politiques d'austérités budgétaires qui ne permettent pas une réelle transformation de l'école.

La solution imposée qui n'en est pas une, porte au contraire atteinte aux droits des personnels. Cela constitue un manque de respect pour les collègues qui se sont vus refusé-es mi-juin un temps partiel qu'ils-elles pensaient acquis avec toutes les incidences sur leurs projets personnels et familiaux voire sur leur avenir professionnel.

Tant sur la forme que sur le fond la gestion de cette crise est inacceptable !

Une solution existe ! Le SNUipp-FSU a demandé à de nombreuses reprises que des collègues soient intégrés au département par la procédure des ineats. La Gironde est attractive, des centaines de collègues attendent depuis parfois plusieurs années d'enseigner dans le département. Mais ce n'est pas le choix qui est fait par la DSDEN et le Rectorat.

Le SNUipp-FSU ne lâche rien, il organise des audiences et des rassemblements pour obtenir satisfaction, il accompagne les collègues et les soutient, il est intervenu auprès du ministère : tous les temps partiels doivent être accordés !

#### **Mouvement départemental : halte au blocage !**

Depuis quelques années, il est de plus en plus difficile d'obtenir un poste au mouvement. Ceux d'adjoint sur la CUB et aux alentours sont inaccessibles en début de carrière, particulièrement cette année avec le blocage des postes pour les PES. Des solutions doivent être trouvées pour améliorer les conditions de mutation des personnels.

#### **Temps de présence : pas de rattrapage en cas de sous service !**

Le SNUipp-FSU est intervenu pour que les ZIL, BD et les TRS qui ont fait plus de 24 heures de service hebdomadaire puissent les rattraper. La situation sera sans doute compliquée l'année prochaine avec les horaires différents selon les écoles et parfois les jours. Le SNUipp-FSU a obtenu qu'il n'y ait pas de rattrapage en cas de sous service.

#### **Remplacement**

Pour la première fois, dans certaines circonscriptions, les collègues ont reçu des rappels concernant certaines absences (rendez-vous médicaux, garde d'enfant...) qui pourraient ne pas être acceptées. Le SNUipp-FSU est déjà intervenu lors des instances pour dénoncer cette situation et n'acceptera pas cette atteinte aux droits des personnels.

#### **Salaires, indemnités et frais de déplacement : les enseignant-es français pas assez payés-es.**

Avec le gel du point d'indice, c'est l'ensemble de la profession qui a vu son pouvoir d'achat baisser. Les enseignant-es spécialisé-es ou exerçant des fonctions particulières (direction, CPC, maîtres formateurs...) attendent toujours une réelle revalorisation.

Les remplaçant-es, TRS et personnels itinérants ont vu leurs indemnités fondre comme neige au soleil, certains sont payés avec plusieurs mois de retard. La gestion est de plus en plus opaque, avec, entre autres, la mise en place de nouveaux logiciels. La situation est inadmissible. Le SNUipp-FSU est intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer ces retards de paiement et s'est mobilisé pour exiger une réelle revalorisation pour tous.

#### **Halte à la précarité dans l'éducation nationale !**

AVS, EVS, AE... des personnels indispensables dans les écoles mais pour le SNUipp-FSU ces emplois doivent être statutaires et pérennes et les personnels doivent bénéficier d'une réelle formation.

## Des enseignant-es concepteurs de leur enseignement !

**Claire BORDACHAR**

Une consultation des enseignant-es sur les programmes de 2008 a permis que le ministère entende l'importance d'apporter des modifications à ces programmes dès la rentrée prochaine et ne pas attendre les nouveaux programmes dans un ou deux ans.

Mais la consultation passée a eu lieu hors temps de classe et cette modalité laissait peu d'espaces aux enseignant-es pour s'en emparer réellement et réfléchir collectivement. C'est pourquoi après avoir obtenu que les enseignant-es soient consulté-es sur le socle et les nouveaux programmes, le SNUipp-FSU insiste pour que cette concertation soit sur le temps de classe comme en 2002. Pour le SNUipp-FSU, qui regrette le terme de socle parce qu'il est trop connoté, le double référentiel socle/programmes constitue un risque qui peut conduire à une école inégalitaire. Le SNUipp-FSU insiste pour que les nouveaux programmes soient le seul référentiel des enseignements pour toutes et tous.

Si les premières orientations du conseil supérieur des programmes semblent répondre aux critiques portées par les enseignant-es, l'important sera le temps, la formation et les outils mis à leur disposition pour qu'ils s'en emparent et aient les moyens de les mettre en œuvre au quotidien.

Cette fin d'année se fait sans la pression des évaluations nationales et de l'usine à cases à remplir le LPC. On peut se satisfaire qu'aient été arrêtées ces évaluations qui ne correspondaient plus à un outil utile aux collègues et aux parents. Si de nouveaux outils voient le jour, ils devront être là pour aider les enseignant-es et permettre une communication facilitée aux parents et non un outil de contrôle du travail des enseignant-es ou de mise en concurrence des élèves. Le ministère a assuré les enseignant-es dans une lettre à leur intention de toute sa confiance : il est temps qu'elle se retrouve sur le terrain !

## Elles s'appellent Isabelle, Bobi...

**Brigitte LOPEZ**



Elle s'appelle Isabelle. Elle est arrivée en France en 2012 avec sa mère qui, fuyant le Congo RDC, a demandé l'asile dans notre pays. Il lui a été refusé (80% des demandeurs d'asile sont déboutés) et depuis cette décision, elle a dû quitter le foyer dans lequel elle vivait. Son dossier est actuellement examiné par le Préfet mais en attendant, sa mère n'a aucun droit (ni travail, ni logement, ni aide)

Elle s'appelle Borislava « Bobi ». Elle est bulgare et a commencé sa scolarité il y a cinq ans. Assidue, apprenant rapidement le français, elle est aujourd'hui déscolarisée parce que sa famille connaît l'insupportable quotidien de ces « sous citoyens » européens, chassés de bidonvilles en bidonvilles, toujours plus délabrés, toujours plus isolés.

Ces enfants sont nos élèves et dans les écoles la mobilisation s'organise. Avec le Réseau Education Sans Frontières dont fait partie le SNUipp, la solidarité se met en place. Matérielle, morale, juridique, elle débouche, dans la grande majorité des cas, sur une issue positive. C'est tout à l'honneur des parents, des enseignant-es, des citoyen-nes qui, à contre courant de « l'esprit du temps », croient à un monde solidaire et de justice.

## L'égalité entre filles et garçons, ça s'apprend aussi à l'école, comme toutes les égalités



**Laurence LABORDE**

L'objectif du dispositif « ABCD de l'égalité », qui a été expérimenté cette année dans certaines écoles de notre département, est d'offrir aux enseignant-es des outils et des ressources pour aider à la prise de conscience des préjugés, dans et hors la classe, et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes. Cette année, des mobilisations d'extrémistes qui refusent l'égalité des droits ont eu des conséquences notamment dans l'éducation nationale (JRE). Ces mouvements d'extrême droite se montent progressivement en association de parents d'élèves et préparent à la rentrée une nouvelle campagne offensive autour d'une consultation sur l'expérimentation ABCD de l'égalité.

Le SNUipp-FSU 33 avec le collectif pour l'égalité filles/garçons, (le planning familial, l'OCCE, le GFEN, les Francas, LDH, CEMEA) s'est adressé au recteur et a rencontré le DASEN : pour demander un bilan du dispositif, qu'il informe les parents et enseignant-es dès la rentrée de l'intérêt et du contenu de ce dispositif, qu'il mette en place une réelle formation pour les collègues. Nous l'avons également alerté sur cette nouvelle offensive à la rentrée et réaffirmé que l'égalité ne doit pas être considérée comme une opinion car elle fait partie des fondamentaux de la République. Nous exigeons en ce sens un soutien fort de l'institution. Dès la rentrée, le collectif mettra à la disposition des collègues des outils (mallette pédagogique..) qu'il a mutualisés (cf site SNUipp-FSU).